



20 mars 2021

Chers parents,

Les médias en parlent, la situation sanitaire s'est dégradée de façon significative.

Dans ce contexte et en ce qui concerne les écoles primaires, le Comité de concertation a décidé ce vendredi 19 mars **d'imposer, à partir du mercredi 24 mars et jusqu'au vendredi 2 avril, le port du masque buccal par les élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} primaire pour toutes les activités en intérieur lorsque la distance physique ne peut être respectée.**

L'obligation du port du masque peut toutefois être levée pour les élèves en situation de handicap, étant dans l'impossibilité de porter un masque ou si l'état médical de l'élève l'impose.

Par conséquent, à Singelijn, nous demandons à tous les parents des enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaires de munir ceux-ci de masques **dès ce lundi 22 mars (+ un masque de réserve dans les cartables).**

Ceci laissera aux enfants une petite période d'adaptation jusqu'au mercredi 24 mars, date à partir de laquelle il sera absolument obligatoire pour eux de porter leur masque pendant toute la journée.

Il convient plus que jamais de veiller au plus strict respect des mesures déjà en vigueur et de redoubler de prudence dans la perspective de contribuer à la maîtrise de la dynamique épidémique.

La communauté de l'école vous remercie déjà pour votre soutien,

Dominique